

Cardinal Sarah, Mgr Schneider : l'accès des luthériens à la communion ne peut pas se résumer à une affaire de conscience

Publié le 2 décembre 2015
7 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.



A la suite de la confusion créée par le pape François qui a refusé, lors d'une visite à la paroisse luthérienne de Rome, de dire à l'épouse luthérienne d'un catholique qu'elle ne pouvait pas communier avec lui à la messe, Diane Montagna d'Aleteia a interrogé le cardinal Sarah et Mgr Athanasius Schneider afin qu'ils éclaircissent cette question.

Le pape François avait argué qu'il n'avait pas « compétence » pour dire à cette femme de communier, mais en ajoutant : « Parlez avec le Seigneur, et allez de l'avant. » Tout son développement suggérait que le partage d'un « même baptême » et d'une « même foi » avec les luthériens devait fournir une réponse en conscience quant à l'accès à la communion en tant que « viatique ».

Le cardinal Sarah a répondu de manière très directe en rappelant que « l'intercommunion n'est pas permise entre catholiques et non-catholiques ». « Il faut confesser la foi catholique. Un non-catholique ne peut pas recevoir la communion. Cela est très, très clair. Il ne s'agit pas de suivre votre conscience. »

Diane Montagna interroge le cardinal Sarah et Mgr Schneider sur la communion aux luthériens

Diane Montagna lui a alors demandé si un prêtre peut donner la communion à deux époux s'il sait que l'un d'entre eux est catholique, et l'autre non. La réponse du cardinal Sarah a été tout aussi nette :

« Non, nous donnons la communion aux catholiques. Beaucoup de prêtres m'ont dit : « Je donne la communion à tout le monde. » Cela est absurde.

« Parfois, un Anglican, qui reste éloigné de son église pendant une très longue période et qui désire recevoir la communion, peut participer à la messe et recevoir la communion dans l'Eglise catholique, s'il n'y a pas de péché, et s'il est en règle quant à sa situation matrimoniale. Et ce parce qu'il croit dans l'Eucharistie même si, dans l'Eglise anglicane, il ne s'agit pas en réalité de l'Eucharistie parce qu'il n'y a pas de sacerdoce. Mais c'est rare et cela ne se produirait que dans le cadre circonstances très exceptionnelles. C'est quelque chose d'extraordinaire et non pas d'ordinaire.

« Mais un catholique ne peut pas recevoir la communion dans l'Eglise anglicane parce que il n'y a pas de communion ; il n'y a que du pain. Le pain n'est pas consacré parce que le « prêtre » n'est pas prêtre. Depuis la rupture d'Henri VIII avec l'Eglise catholique, l'ordination au sein de l'Eglise anglicane est nulle et dépourvue d'effets. Par conséquent, la consécration n'est pas valide et ce n'est

donc pas l'Eucharistie. »

L'accès de l'époux luthérien à la communion n'est-il jamais possible ?

Est-il possible que l'épouse luthérienne d'un homme catholique puisse jamais recevoir la communion en même temps que lui à la messe dominicale ?, a insisté Diane Montagna.

« Le jour de leur mariage, le prêtre a donné la communion à l'époux catholique et non à l'épouse luthérienne ou anglicane. Il en va de même s'ils vont à la messe ensemble car il n'y a pas d'intercommunion : que ce soit entre anglicans et catholiques, ou entre catholiques et protestants. S'ils vont à la messe ensemble, le catholique peut communier mais la luthérienne ou l'anglicane ne le peut pas. »

Diane Montagna demande alors : « Si nous ne sommes pas unifiés dans la foi et dans la doctrine, pensez-vous qu'en ouvrant les portes à l'intercommunion on saperait la foi en la présence réelle ? »

Réponse du cardinal Sarah : « Je pense que cela encouragerait à la profanation. Nous ne pouvons pas faire cela. Ce n'est pas que je doive parler au Seigneur afin de savoir si je dois aller à la communion. Non, je dois savoir si je suis en accord avec la règle de l'Église. C'est ma conscience qui dit : « Va. » Ma conscience doit être éclairée par la règle de l'Église qui dit que, pour communier, je dois être en état de grâce, sans péché et avoir la foi de l'Eglise catholique... Ce n'est pas un désir personnel ou un dialogue personnel avec Jésus qui détermine si je peux recevoir la communion au sein de l'Eglise catholique. Comment puis-je savoir que le Seigneur a vraiment dit : « Venez et recevez Mon Corps » ? Non. Une personne ne peut pas décider par elle-même si elle est capable de recevoir la Communion. Elle doit se conformer aux règles de l'Eglise : c'est-à-dire, être catholique, être en état de grâce et marié selon les règles [si elle est mariée]. »

Communier n'est pas une question de conscience individuelle : il faut d'abord respecter les règles de l'Eglise

Diane Montagna rappelle que certains diraient que l'ouverture à l'intercommunion permettrait aux époux de devenir davantage « un ».

« Mais le Seigneur nous aide à être un si nous Le recevons correctement. Dans le cas contraire, cela ne crée pas l'unité. Nous mangerons notre condamnation. Saint Paul dit : « Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. Car celui qui mange et boit indigneusement, mange et boit sa condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur. » Par conséquent, nous ne réussissons pas à devenir un en prenant la communion dans un état de péché, sans considérer le Corps du Christ. »

Mgr Schneider a été tout aussi direct, affirmant que l'Église doit être « très claire avec les Protestants, sans rien cacher ».

« Nous lisons dans le Concile Vatican II que le vrai œcuménisme n'est pas de l'irénisme, mais un dialogue sincère dans lequel nous ne cachons rien de notre identité », a-t-il rappelé. Mgr Schneider a ajouté que tout geste qui n'est « pas clair, qui n'est pas sincère, tout geste ambigu n'aidera jamais le vrai œcuménisme » à « tous les niveaux ».

Le cardinal Sarah et Mgr Schneider rappellent la doctrine certaine sur la communion et la conscience

« Les pasteurs et les bergers » doivent être « très prudents » dans leurs déclarations pour ne pas « créer d'ambiguïté ni de confusion chez les gens », les amenant à croire que « les doctrines catholique et protestante sont fondamentalement les mêmes avec des différences mineures », a-t-il mis en garde.

« Cela n'est pas vrai. Cela ne correspond ni à la réalité ni à l'Évangile. Toutes les vérités de l'Eglise catholique sont les vérités de l'Évangile. Et les doctrines catholiques que les protestants rejettent sont autant de vérités de l'Evangile rejetées. Nous devons parler clairement. »

Commentant les propos du pape à la femme luthérienne, Mgr Schneider a souligné qu'il est important de ne pas exagérer l'inaffabilité pontificale. Dans ses prises de position et expressions habituelles, le Pape n'a pas l'intention d'« obliger » les fidèles à croire ce qu'il exprime, ou à le leur « imposer », rapporte Diane Montagna.

« Je suis convaincu que François n'est pas opposé à ce qu'on lui dise : « Saint-Père, je ne suis pas

d'accord avec cette expression. Vous ne m'avez pas dit que vous m'obligeiez à accepter cela car ce n'est pas votre intention de parler de façon définitive. Donc nous pouvons entrer dans un dialogue respectueux avec vous pour éclaircir ces questions. »

Il a ajouté : « Je pense que nous devons être dans un climat de dialogue, libéré de toute intimidation. Sinon, on sera dans une atmosphère de dictature et je pense que François n'aime pas être considéré comme créant une atmosphère d'inquisition, de dictature ou de persécution à l'égard de celui qui exprime ses pensées et ses opinions de manière raisonnée. »

Anne Dolhein

Sources : reinformation.tv/LPL